

Zeitschrift:	Monuments vaudois
Herausgeber:	Association Edimento - pour le patrimoine
Band:	4 (2013)
Artikel:	L'école-usine : L'École des métiers de Lausanne : chronique d'une (très) lente gestation
Autor:	Lüthi, Dave
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1053367

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'école-usine

L'Ecole des métiers de Lausanne: chronique d'une (très) lente gestation

Dave Lüthi

Franchissant les limites traditionnelles dressées entre l'enseignement du savoir intellectuel et du savoir manuel, les différentes autorités cantonales de la seconde moitié du XIX^e et du début du XX^e siècle s'interrogent sur l'opportunité de créer des établissements d'enseignement professionnel afin de former des ouvriers spécialisés (fig. 1). Jusqu'alors, cette tâche avait été endossée dans plusieurs cantons par des sociétés privées qui, secteur par secteur, cherchaient à fournir des travailleurs qualifiés aux entreprises et aux industries; fondées et dirigées par les patrons eux-mêmes en règle générale, ces sociétés organisaient des cours du soir et ouvraient dans certains cas de véritables petites écoles professionnelles. Peu avant 1900, le professeur de dessin et codirecteur du Technicum de Fribourg, Léon Genoud, grand défenseur du concept de l'école des arts et métiers, rappelle les circonstances de la mise sur pied d'apprentissages externes aux entreprises, liés aux mutations de l'industrie suisse de la fin du XIX^e siècle :

L'ancien système d'apprentissage ne répond plus aux besoins de l'industrie moderne; il est tout à fait tombé en désuétude, ne convient plus à l'ordre général de la société [...]. Autrefois, dans les temps heureux des corporations, alors que la production entière se trouvait entre les mains du maître-artisan et de ses ouvriers, la place de l'apprenti était toute marquée dans la famille de son patron, où, pendant le temps que durait son apprentissage, il était initié à tous les secrets de son métier. Mais depuis l'invention des machines, le grand avantage économique de produire par quantités s'est fait sentir, la division du travail a fait son apparition, et le maître, de maître-artisan qu'il était, est devenu *la tête pensante et dirigeante* d'un établissement industriel. Il ne travaille plus de ses propres mains, mais il emploie son intelligence plus utilement à diriger les mains d'un grand nombre d'hommes.

Dans ces conditions, les rapports naturels entre l'apprenti et son maître cessent, et l'apprenti, qui n'a pas été instruit d'une manière systématique, en est réduit à apprendre les différentes opérations de son métier, par bribes, par sa propre observation, par hasard ou par le bon vouloir occasionnel de ses camarades ou d'ouvriers. Après avoir été pour son maître un aide nécessaire ou apprécié, l'apprenti est devenu pour les patrons un être encombrant, dont personne ne se soucie. Cet état de choses, ainsi que la grande affluence d'ouvriers étrangers, a tellement découragé la jeunesse américaine que celle-ci a presque complètement tourné le dos aux métiers industriels pour se livrer au commerce ou aux affaires¹.

Selon Genoud, la Suisse, au contraire des Etats-Unis, ne doit pas baisser les bras et se doit de persévéérer à former l'élite des ouvriers. Les instances politiques en font une question d'honneur national, à l'instar du Conseil communal de Lausanne :

Les statistiques démontrent, en effet, que dans notre pays la main-d'œuvre indigène diminue de plus en plus pour faire place à la main-d'œuvre étrangère; nos nationaux s'astreignent toujours moins à des apprentissages qui feraient d'eux de bons ouvriers et de bons contremaîtres. Ils préfèrent gagner immédiatement un salaire plus élevé en s'engageant comme manœuvres. Inutile de dire que cette tendance, dictée en partie par des conditions économiques toujours plus difficiles, est funeste [...]. Et pendant que les jeunes gens de notre pays restent manœuvres malgré les conseils et les encouragements des sociétés fédérale et cantonale des arts et métiers, des étrangers moins instruits ou moins intelligents peut-être, mais plus actifs et plus débrouillards, s'introduisent dans la place et petit à petit occupent les situations les plus rémunérées auxquelles les hommes de métier peuvent prétendre².



1 Lausanne, Ecole des métiers, détail de la façade principale (Photo D. Lüthi).

Le patriotisme et le protectionnisme qui sous-tendent la création des écoles professionnelles vont s'inspirer de modèles lointains ayant fait leur preuve. Ainsi, à l'instar de la jeune école professionnelle de New York, citée en référence par Genoud, ces établissements doivent prodiguer des cours méthodiques sur le travail pratique, afin de préparer les élèves à endosser de véritables métiers; l'apprentissage «sur le tas» n'a plus cours dans des entreprises dont la taille croissante implique une rationalisation du travail. S'il ne s'agit pas encore à proprement parler de taylorisme – le concept apparaît en Suisse après la Première Guerre mondiale –, cette modification de la gestion du travail prépare le terrain à l'expérience américaine qui sera appliquée avec enthousiasme en Suisse dès les années 1920³.

Au début du XX^e siècle, les institutions un peu informelles de cours professionnels (cours du soir) sont souvent remplacées ou complétées par des écoles des métiers et des technicums, qui sont des établissements communaux ou cantonaux. Les principales branches enseignées sont la mécanique, la menuiserie, l'horlogerie (dans les cantons de Genève, de Neuchâtel et dans le Jura bernois) et, dès le début du XX^e siècle, l'électrotechnique. Elles correspondent évidemment aux secteurs industriels les plus développés alors en Suisse. D'autres domaines ne sont pas négligés (taille de la pierre, vannerie, géométrie, ingénierie) et l'architecture a sa place dans plusieurs technicums, notamment à Fribourg, Bienne et Winterthour, où, via des cours de construction civile, de géométrie et une expérience de chantier, l'on forme des techniciens du bâtiment, des entrepreneurs et des conducteurs de travaux dont les capacités sont valorisées par un diplôme⁴. Si aucune de ces écoles d'architecture ne possède le prestige de la section d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, certaines d'entre elles parviennent à se forger une bonne réputation: nombre d'architectes importants de l'Entre-deux-guerres en Suisse ont ainsi fait leurs premières armes à Bienne ou à Winterthour, à l'instar d'Otto Rudolf Salvisberg et de son associé Otto Brechbühl.

Les écoles professionnelles se multiplient au moment où apparaissent des appareils légaux cantonaux (Neuchâtel, 1890; Genève, 1892; Fribourg, 1895; Vaud, 1896) qui cherchent à améliorer la formation des apprentis, notamment en rendant obligatoires les cours de perfectionnement ainsi que les examens finaux⁵. Ces exigences forcent des structures souvent petites, parfois un peu improvisées, à se constituer en véritables écoles, munies d'un cadre réglementaire adéquat et de locaux ad hoc. On s'inquiète notamment des méthodes pédagogiques assez rudimentaires qui y règnent; comme leurs congénères du collège, les élèves sont tenus immobiles pendant des heures et doivent apprendre leurs leçons par cœur, de façon machinale: «Les résultats de cette méthode sont l'aversion de beaucoup d'enfants pour les écoles»⁶. Certains politiciens souhaitent mettre l'enseignement «en harmonie avec le caractère et les besoins de l'enfance et de la jeunesse»⁷ et prennent exemple sur les écoles enfantines où la méthode froebélienne, appliquée depuis les années 1890, a fait ses preuves⁸. L'architecture des écoles professionnelles ne portera pourtant guère de traces de ces questionnements.

En raison de leur caractère, ces écoles endossent des formes et parfois des plans inusités dans le domaine scolaire. Cette particularité s'explique évidemment par le type d'enseignement prodigué en leurs murs, où la pratique l'emporte généralement sur la théorie. Ainsi, la place des ateliers est prépondérante et, par conséquent, le modèle de ces écoles est moins l'architecture scolaire que celle des usines ou des ateliers dans lesquels les futurs apprentis (ou apprenantes, selon les secteurs) passeront le reste de leur carrière. Le cas lausannois de l'Ecole des métiers permet de montrer quelles réflexions entourent la construction de ce type d'édifice⁹. A l'opposé de l'attention portée par les autorités communales pour les édifices abritant les écoles obligatoires, post-obligatoires et académiques, les discussions sont ici sous-tendues par une vision professionnalisante qui ne tient guère compte de l'individu comme élève mais le perçoit comme un ouvrier en devenir: l'école devient par conséquent une usine à apprendre.

L'ÉCOLE DES MÉTIERS DE LAUSANNE

Déchiré entre deux conceptions idéologiques opposées de l'enseignement professionnel – privé ou public –, le Conseil communal de Lausanne met plus de trente ans à réaliser la construction d'une école professionnelle. Ce cas particulièrement long et complexe met bien en relief tous les enjeux de l'éducation des élèves des branches manuelles mais aussi ceux de la construction d'un édifice qui leur soit entièrement dévolu. En clair, la question est la suivante : les apprentis méritent-ils une école et si oui, à quoi doit-elle ressembler ? La distance chronologique qui sépare les deux phases de discussion de l'exemple lausannois (1914/1929) permet de cerner l'évolution dans ce domaine. On saisit notamment toute la différence entre la fierté que peuvent ressentir des villes industrielles à ouvrir ce type d'établissement, au contraire de Lausanne dont l'intérêt est tourné vers les hautes écoles – Université, Ecole d'ingénieurs, Ecole de commerce, Ecoles normales entre autres. C'est l'aile gauche du parlement communal qui parviendra tant bien que mal à modifier la donne, après un long combat politique.

LES PREMIERS DÉBATS

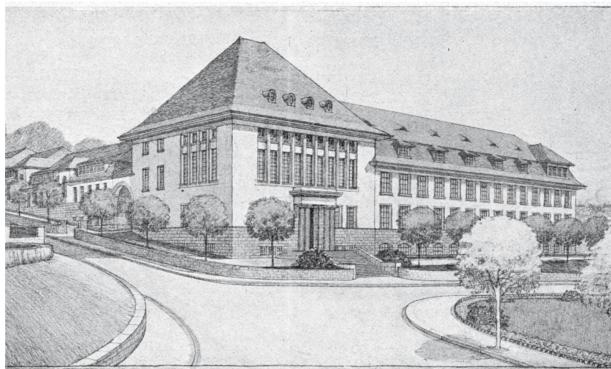
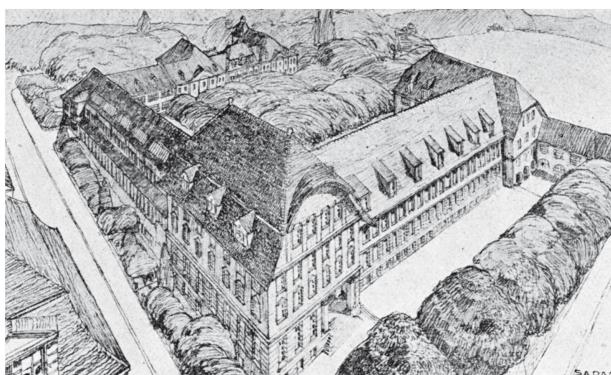
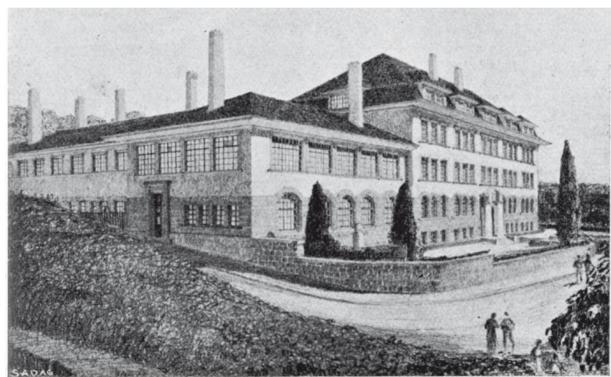
Grâce aux cours mis sur pied dès 1869 par la Société industrielle et commerciale¹⁰, les autorités ne se soucient guère de l'enseignement professionnel avant 1897. La discussion s'engage au Conseil communal à la suite des mauvais résultats vaudois lors des examens pédagogiques («le canton était profondément ému du rang si peu honorable obtenu par nos recrues» relate le conseiller Charles Jaquier¹¹) et sous l'influence du rapport de Léon Genoud, largement commenté lors des séances du Conseil communal. Le débat semble alors lancé : par le biais d'une pétition, la chambre syndicale de plusieurs corps d'ouvriers (tapissiers, ferblaniers, serruriers, tailleur, relieurs, charrons-maréchaux) demande au Conseil de lui fournir des locaux permanents pour l'enseignement professionnel¹². Toutefois, personne ne semble alors vouloir se prononcer définitivement sur la question fondamentale de la municipalisation de ces cours. Le silence se fait sur cette demande, sous couvert d'austérité financière : l'emprunt général de 12 millions proposé par la Municipalité étant réduit à 8 par le Conseil communal, la subvention aux cours disparaît par la même occasion.

C'est grâce à la comparaison cantonale que le thème revient sur le devant de la scène politique dix ans plus tard. Une motion déposée par le conseiller Tarin, au courant des idées de Genoud, met en évidence les qualités de l'Ecole des métiers de Fribourg, créée dès 1896 sous l'égide du Musée industriel cantonal. Le conseiller municipal libéral

des écoles André Schnetzler, connu notamment pour ses rapports sur l'habitat ouvrier¹³, justifie le retard pris par Lausanne en rappelant que la Ville attend du Canton qu'il se charge de la création de cette école stipulée dans la loi sur l'instruction publique de 1892. Il soulève aussi la question de la «qualité» des élèves formés en utilisant un *topos* du temps, celui de la métaphore militaire. Selon lui, les cours professionnels forment les «soldats», soit les ouvriers les moins qualifiés, les *technicums* les «sous-officiers» (soit les *contremaîtres*) et les écoles d'ingénieurs les «officiers»¹⁴. Il pose en filigrane la question des besoins réels de Lausanne et du canton de Vaud en matière d'ouvriers qualifiés : bien moins industrialisé que ses voisins, et misant sur le secteur tertiaire avant tout, l'urgence n'est pas si vive dans le canton, en particulier sur l'arc lémanique. En outre, selon lui, la dualité entre cours professionnels et école des métiers semble menacer la cohérence sociale du corps des ouvriers. Ce thème reste d'ailleurs longtemps un sujet de discussion, comme ici en 1915 :

[Cette dualité] n'est pas sans représenter certains inconvénients d'ordre pratique; elle accentue la diversité d'origine et de formation des ouvriers; elle ne place pas les apprentis dans des conditions d'égalité: dans les écoles de métiers, par exemple, l'assurance est à la charge des apprentis, tandis que dans les apprentissages chez un patron, celui-ci doit en payer au moins la moitié. De même, les subsides que la loi sur l'apprentissage assure aux apprentis, déjà plus ou moins rémunérés par les patrons, ne sont pas accordés aux élèves apprentis des écoles qui, d'autre part, doivent payer un écolage. Il en résulte que ces apprentis se recrutent forcément dans un milieu plus aisé que les autres. Mais le système a fait ses preuves à Yverdon et ailleurs et la Municipalité est bien décidée à en tenter l'essai aussi à Lausanne¹⁵.

A nouveau, c'est au registre de l'émulation intercantonale que la corde semble vibrer : Vaud se doit d'ouvrir une telle école puisque tous les autres cantons romands en sont dotés. Les discussions s'éternisent néanmoins – signe sans doute de l'urgence très relative du projet – et ce n'est qu'en 1911 qu'un préavis est présenté par la commission créée quatre ans plus tôt : «le moment est venu pour Lausanne de chercher à parer au déclin de l'apprentissage qui est signalé de tous côtés et qui se fait particulièrement sentir chez nous»¹⁶. Au moment où l'on décide enfin la construction d'un édifice en 1914, le type développé à Berne, l'école-atelier, semble attirer tous les regards ; il permet aussi de rassurer les tenants des cours professionnels qui craignent la désertion des apprentis au profit de l'école et, donc, la perte d'une main-d'œuvre sinon efficace, du moins bon marché¹⁷.

2 1^{er} prix, Taillens & Dubois architectes, vue perspective.3 2^e prix, Georges Epitaux architecte, vue à vol d'oiseau.4 3^e prix ex aequo, Schnell & Thévenaz architectes, vue perspective.5 3^e prix ex aequo, Monod & Laverrière architectes, vue perspective.

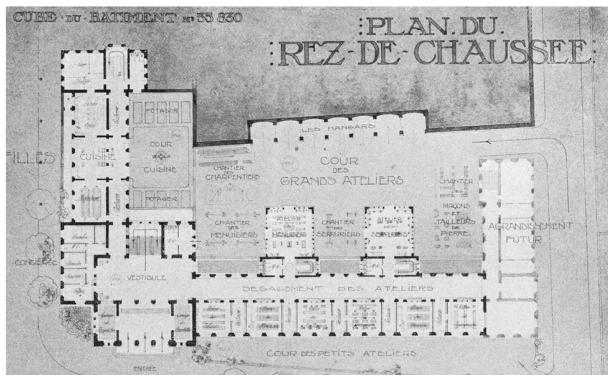
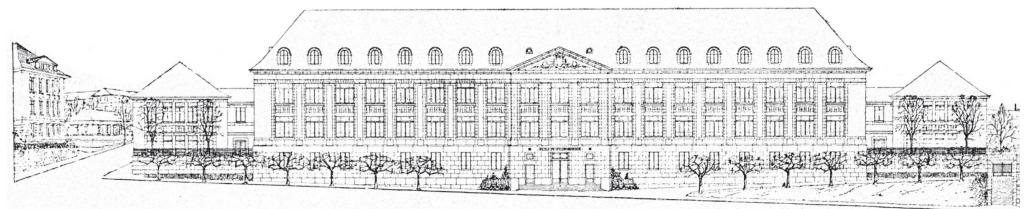
LE CONCOURS DE 1915

Un concours d'architecture réservé aux constructeurs lausannois est donc ouvert par la Municipalité; la propriété communale située au sud du château de Beaulieu est retenue pour la construction. Un jury formé de quelques éminents architectes (Edmond Fatio et Maurice Braillard de Genève, Marcel Daxelhoffer de Berne), du directeur des travaux de la Ville, Paul Rosset, et du directeur des Ecoles, Charles Burnier, est constitué; en raison de l'éclatement de la guerre, ce n'est qu'à l'été 1915 que le Conseil communal prend connaissance des résultats. Les projets primés reflètent bien l'état d'esprit des maîtres de l'ouvrage: point trop n'en faut pour une école professionnelle. Et de fait, ce sont les projets les moins monumentaux qui remportent les premières places du concours. Taillens & Dubois (1^{er} prix), Georges Epitaux (2^e prix), Monod & Laverrière et leurs confrères Schnell & Thévenaz (3^e prix ex aequo) emploient tous un dispositif asymétrique, mettant l'accent sur l'angle du bâtiment dans la plupart des cas (fig. 2-6). Le projet symétrique dû à de Rham & Peloux, doté d'une longue façade plane à ordre colossal, très académique, trouve ses défenseurs, même si sa disposition est jugée moins aboutie (fig. 7-8). Mais c'est l'architecture sobre de Monod & Laverrière, sans autre décor architectural que le jeu des matériaux, des percements et des toitures qui séduit le plus le jury: ces façades sont décrites comme «intéressantes[,] ayant bien le caractère voulu»¹⁸ (fig. 5).

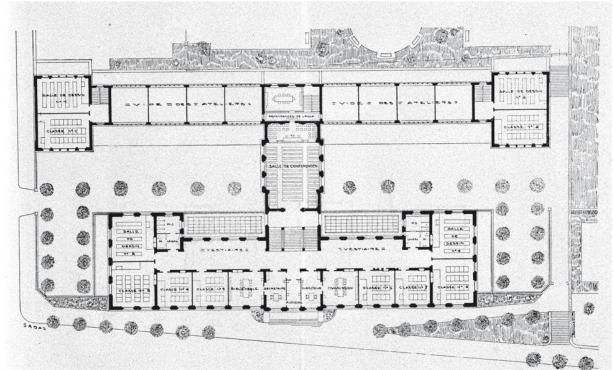
Un peu tardivement, certains conseillers critiquent l'emplacement selon eux non conforme aux exigences en matière d'industries bruyantes auxquelles ils apparentent l'école. En revanche, l'architecture du projet lauréat séduit; il est vrai qu'une année plus tôt, le président du Conseil avait demandé un peu de modestie aux futurs candidats :

Nous avons depuis longtemps, à Lausanne, la tendance de courir au monumental. Il faut éviter que le bâtiment projeté tire l'œil par ses façades et engouffre l'argent dans les fondations et les pierres. La forme et la grandeur d'un édifice doivent être adaptées à sa fonction. [...] La forme respectera les justes revendications de la commission des finances et du comité du Heimatschutz¹⁹.

2-8 Concours pour le projet d'Ecole des métiers à Beaulieu, projets primés publiés dans le BTSR en 1915.



6 3^e prix ex aequo, Schnell & Thévenaz architectes, plan.



7,8 3^e prix ex aequo, de Rham & Peloux architectes, élévation et plan.

Même s'il semble avoir été entendu des lauréats, le bouillant conseiller socialiste Charles Naine se sent dans l'obligation de justifier les projets, après avoir mis en garde la Municipalité contre

[...] une tendance qu'elle a peut-être, c'est de vouloir construire quelque chose de compliqué et de monumental, non pas qu'il faille construire quelque chose de vilain qui ressemble à certains ateliers de la ville, mais l'enseignement d'une école des métiers est pourtant très différent de celui des établissements primaires, secondaires, universitaires. Pour ceux-là, c'est toujours le même matériel: des bancs, des tables, des estrades, des pupitres. Pour une école des métiers, c'est tout autre chose [...]. Si donc au début l'on avait fait quelque chose de monumental, il eût été très difficile de modifier plus tard l'édifice, car c'eût été trop coûteux pour les autorités, les locaux devant être agrandis, transformés pour être au niveau des exigences nouvelles. Il faut donc bien prendre garde à ceci, c'est que l'Ecole des métiers ne peut pas être quelque chose de définitif, c'est impossible, à cause de l'évolution des professions. Par conséquent il faut être modeste. Que l'on ait beaucoup d'air et d'espace et de lumière, que les règles de l'hygiène soient observées, c'est essentiel. Si l'on peut, au point de vue architectural, faire quelque chose qui plaise à l'œil, d'accord, nous consentirons pour cela à quelque dépense, mais en tout cas ne faites rien de monumental, rien de définitif, sinon vous vous heurteriez bientôt à des difficultés [...]. Si les écoles veulent être à l'avant-garde du progrès dans l'industrie, elles devront non pas suivre mais précéder l'évolution et être toujours prêtes aux transformations nécessaires²⁰.

Discussions et projets resteront lettre morte puisque la guerre mettra un frein définitif au projet, enterré en décembre 1915. L'Ecole des métiers sera tout de même fondée en tant qu'institution en 1916, mais elle devra encore attendre quinze ans pour emménager dans ses locaux.

LE PROJET (PRESQUE) DÉFINITIF

Pendant dix ans, le projet retombe dans l'oubli. L'Ecole des métiers doit se contenter de locaux loués, disséminés dans la vallée du Flon. Le débat reprend en 1925 ; les partisans d'un bâtiment pour l'Ecole argumentent que celle-ci a eu le temps de faire ses preuves et qu'elle nécessite plus d'espace pour étendre le champ de son enseignement²¹. Un projet ambitieux est alors envisagé, abritant l'Ecole et les cours professionnels, les cours de préapprentissage de l'orientation professionnelle, le musée industriel et une bibliothèque spécialisée, le tout devisé à 1,6 million de francs²². La question de l'emplacement va être le nouvel enjeu politique ; Beaulieu ayant été écarté, on propose une parcelle parallèle au pont Chauderon (à l'emplacement actuel de la caserne des pompiers), qui nécessite des négociations avec la compagnie du Lausanne-Ouchy, propriétaire des terrains adjacents. L'avantage de ce terrain est sa position centrale, qui permettrait aux élèves des cours professionnels de rejoindre rapidement l'école après leur journée de travail, à pied, en tramway ou en train²³. Un long débat s'engage où des arguments très divers sont avancés : certains ne veulent pas d'une école à l'ombre

du pont, d'autres refusent de devoir payer de grosses sommes au L.-O., les architectes Georges Epitaux et René Bonnard proposent de réaffecter les anciens abattoirs de la Borde...²⁴ L'impossibilité de surélever l'école pour l'agrandir – un étage supplémentaire occultant la vue sur la ville et la cathédrale – sera l'un des principaux arguments retenus contre cette situation au profit du lieu-dit La Violette, à Sébeillon. Proche de la gare aux marchandises, de Prilly, de Renens, cet emplacement semble réunir la majorité des suffrages; les seules voix qui s'y opposent mettent en avant l'éloignement depuis la gare: mais l'ouverture prochaine de l'avenue Marc-Dufour, raccourcissant le trajet, leur est servie comme contre-argument. Cette fois-ci, et malgré des discussions qui se prolongent durant trois ans, la Municipalité prend les choses en main; elle charge les architectes Dubois & Godet²⁵ – en continuité du bureau Taillens & Dubois qui avait gagné le concours de 1915 – de visiter des usines et des ateliers qui puissent « servir d'utiles points de comparaison »²⁶. On décide finalement de ne pas lier l'Ecole des métiers avec les cours professionnels – les responsables de ces derniers n'arrivant pas à s'entendre sur cette association avec la Ville –, rendant caduc l'argument de l'éloignement de la gare. En novembre 1928, les dispositions générales de l'édifice sont fixées; on prévoit aussi sa surélévation et dans cette attente une toiture en tuiles est prévue²⁷. Deux bureaux d'architecture s'associent alors pour le projet: Frédéric Godet, avec Frédéric Gilliard, et Charles Dubois, lié à Jacques Favarger, le tout sous la direction de l'architecte-conseil Charles Thévenaz. Le budget se monte à 810 000 frs, « gros sacrifice [pour] les finances communales »²⁸, prouvant que

l'Ecole des métiers a définitivement gagné la confiance des milieux industriels et de la population lausannoise. Grâce à un programme judicieusement établi, à une direction constamment avertie des besoins nouveaux de l'industrie et des métiers, grâce aux habitudes de travail et de discipline qui règnent dans la maison, ses deux sections²⁹ ont formé de nombreux ouvriers qui ont fait brillamment leurs preuves dans les ateliers où ils sont placés³⁰.

En février 1929, le projet de Dubois & Favarger, Gilliard & Godet est présenté aux autorités. « La collaboration du directeur de l'Ecole des métiers a été extrêmement précieuse en raison de ses connaissances pratiques des besoins de l'Ecole et le fruit de sa longue expérience » souligne-t-on alors³¹.

L'extérieur du bâtiment plaît par sa simplicité. Il semble bien répondre à sa destination [...]. Si nous ajoutons que la lumière, l'air et le soleil pénétreront dans le bâtiment par de larges baies, que les maîtres et élèves auront à leur disposition un préau pour les courtes récréations et des exercices

physiques, on reconnaîtra que rien n'a été négligé pour faire de notre future Ecole une maison agréable, sans luxe, où le travail paraîtra facile et où chacun trouvera un champ d'activité propice³².

Rien n'est pourtant encore définitif: en plein chantier, les architectes sont priés de surhausser le bâtiment d'un étage et de le coiffer d'un toit-terrasse, afin de pouvoir organiser des ateliers en plein air; ce revirement est étonnant car « pour une dépense à peu près égale, la toiture de tuiles nous procurait des combles que nous aurions certainement utilisés un jour ou l'autre. Des raisons d'esthétique nous paraissaient également recommander une toiture [en tuiles] »³³; pourtant, c'est bien cette solution toute moderne qui sera adoptée. Les élévations elles-mêmes sont passablement modifiées, et sans doute Jacques Favarger joue-t-il un rôle de premier plan dans leur rendu³⁴.

Au moment d'ouvrir les portes de l'école, en 1931, il est déjà temps de songer à son agrandissement:

Les crédits votés jusqu'ici n'ont pas permis de résoudre d'une manière complète le problème des locaux destinés à l'enseignement professionnel lausannois. Nous avons déjà étudié une extension du bâtiment permettant d'y loger les Cours professionnels du groupe du bâtiment (maçons, gypsiers, jardiniers), du groupe des Arts graphiques, du groupe du vêtement et de l'alimentation, ainsi que du groupe des métiers spéciaux (mécaniciens dentistes, bijoutiers, mécaniciens pour machine à écrire et machines de bureau, etc.). Les deux premiers de ces groupes, très importants pour la formation de la main-d'œuvre de la région, devraient pouvoir être mieux logés dans un avenir prochain.

A cette fin, la Municipalité demande des subsides fédéraux³⁵. En revanche, le quatuor d'architectes est mis sur la touche, car il n'a visiblement pas fait ses preuves; s'il n'a pas dépassé le crédit de 1 175 000 frs voté en trois fois par le Conseil communal, il n'a guère brillé dans sa gestion du projet et du chantier. Alors que les associés ergotent au sujet d'une facture, le directeur des écoles de la ville avertit la Municipalité:

[...] pour ne pas prolonger une discussion qui s'éternise et pour éviter un nouveau conflit avec les architectes, la Direction des Ecoles propose de payer à ceux-ci la somme qu'ils demandent étant entendu que la Commune ne s'engage nullement de ce fait à confier à l'Association Dubois et Favarger, Gilliard et Godet, l'exécution de l'agrandissement projeté. Il est hors de doute qu'une bonne partie des difficultés qui se sont produites pendant la construction de l'Ecole des métiers proviennent du fait que la Commune a dû traiter avec 4 architectes dont les vues et le caractère ne concordaient pas toujours³⁶.

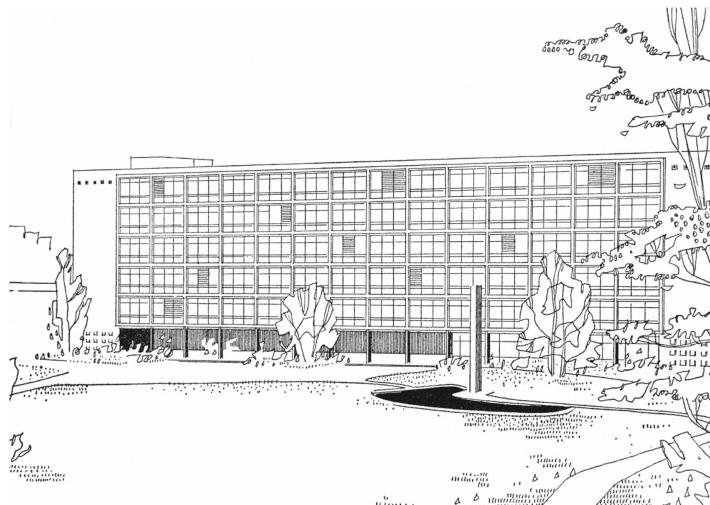


9 Lausanne, Ecole des métiers, façade principale sur la route de Genève (Photo David Quattrocchi).

LE BÂTIMENT RÉALISÉ

L'édifice, de plan rectangulaire, mesure 77 sur 17 mètres (fig. 9). Sa structure de béton armé se compose de piliers espacés de 7 mètres, sauf les deux rangées centrales longitudinales, éloignées de 3 mètres seulement; ce squelette permet un aménagement souple des locaux au moyen de parois de briques ainsi qu'un grand dégagement des façades. La cage d'escalier, initialement prévue en avant-corps avec la salle d'exposition, est finalement intégrée au corps de l'édifice dont elle est la seule partie «pleine», avec les parties sanitaires (wc, lavabos) situées au milieu des ailes, en façade nord. Le bâtiment compte trois niveaux de salles de cours, de salle de conférence et de petits ateliers, posés sur un socle à deux niveaux d'ateliers pour la mécanique et le travail du bois. Les façades ont un caractère très sobre; le rez-de-chaussée inférieur se caractérise par les larges ouvertures des ateliers similaires à des portes de garage vitrées. Aux étages, les fenêtres presque carrées sont unies entre elles par deux bandeaux (inférieur et supérieur) qui se déroulent le long des quatre façades pour ne s'interrompre qu'à l'approche de la paroi vitrée de

la cage d'escalier. Celle-ci constitue la principale animation de la composition: encadrée par une bordure à ressaut, elle est divisée par quatre meneaux; les plots de verre laissent transparaître les volées symétriques de l'escalier. L'entrée elle-même se trouve dans un petit édicule hors-œuvre muni d'une marquise de béton en léger porte-à-faux. Au sommet de la composition, le nom de l'école apparaît en lettres de béton, entre deux cheminées monumentales (fig. 1). De part et d'autre, au niveau du toit-terrasse, deux galeries couvertes, ouvertes au sud sous la forme d'abris portés par de fines colonnes de béton, fermées au nord par une paroi de plots de verre terminent l'édifice de manière aérienne. Entièrement traité en béton armé, l'intérieur se singularise par sa structure laissée apparente. La cage d'escalier est dotée d'un garde-corps métallique à l'esthétique tout industrielle. «Tout a été traité, à l'intérieur comme à l'extérieur, avec économie, en laissant à l'école le caractère qu'elle doit avoir franchement: celui d'une usine»³⁷.



10 Lausanne, Ecole professionnelle complémentaire (tiré de Les écoles professionnelles complémentaires, Lausanne 1955).

L'IMPOSSIBLE ÉCOLE ?

Le cas de l'Ecole des métiers de Lausanne illustre bien la hiérarchie implicite qui incite ou non à la constitution d'une école et à la construction d'un édifice qui lui soit propre. La condition des apprentis s'avère assez précaire; laissée d'abord entre les mains des patrons, lorsqu'elle est reprise par la Municipalité en raison des lois fédérales, elle n'intéresse guère des autorités beaucoup plus soucieuses de la qualité d'autres écoles, qu'elles soient enfantines, primaires, secondaires ou supérieures. Si certains, à gauche notamment, «souhait[ent] simplement que Lausanne puisse être dotée [...] d'un bâtiment des métiers digne de ses autres constructions académiques et scolaires»³⁸, l'avis général est, durant trente ans, bien plus retenu. La situation même de l'école, en bordure de la ville, du côté des communes périphériques considérées comme les futurs faubourgs du chef-lieu, montre aussi un certain dédain vis-à-vis des élèves qui l'occuperont – il n'est pas insignifiant que l'Ecole de commerce inaugurée en 1915 soit justement située à côté du château de Beaulieu, à deux pas du premier emplacement retenu pour l'Ecole des métiers... Enfin, le caractère même de l'école, qui en 1915 comme en 1930, doit être certes «digne» mais surtout sobre, industriel, parle un autre langage architectural: alors que les collèges primaires et secondaires possèdent leur esthétique propre, l'Ecole des métiers prépare les futurs ouvriers à leur environnement professionnel; construite comme un atelier, l'école devient un élément de transition architecturale vers le monde professionnel, opérant par son esthétique même la mutation des élèves en main d'œuvre.

Restés en marge de l'Ecole des métiers, les cours professionnels vont quant à eux devoir encore attendre vingt-cinq ans pour jouir de locaux qui leur soient propres. Sans doute mis à l'écart en raison de la loi fédérale sur les apprentissages promulguée en 1930, ils ont désormais lieu la journée dans différentes villes du canton. Mais l'augmentation drastique des effectifs liée à la propagande en faveur des apprentissages mise sur pied partout en Suisse au lendemain de la guerre (1706 élèves en 1942-1943, 2700 en 1951) repose la question des locaux. La Société industrielle et commerciale, constituée en association immobilière, obtient de la Ville un terrain en aval du pont Chauderon, ainsi qu'un soutien du Canton de Vaud et de la Confédération. Les travaux de construction débutent en novembre 1952 et l'école ouvre ses portes au début de l'année 1955: aux mains de particuliers, les choses avancent vite... A l'instar de l'Ecole des métiers vingt-cinq ans plus tôt, l'Ecole complémentaire se prévaut d'une architecture des plus modernes, «vaste laboratoire où notre jeunesse cristallise ses aptitudes en vue du travail de qualité qui assure l'armature de notre économie nationale»³⁹ (fig. 10). Dû à une association d'architectes dirigée par Charles et Frédéric Brugger, l'édifice dénote en effet de nombreuses influences architecturales issues du style international de l'Entre-deux-guerres, bien sûr corbusiennes (dégagement du rez-de-chaussée, rue intérieure, façade-écran) mais surtout helvétiques: la comparaison avec l'Ecole professionnelle de Berne (1937-1939), due à Hans Brechbühler, met en évidence de nombreuses similitudes, tant en plan, en coupe qu'en élévation. Toutefois, il faut surtout retenir ici l'engouement suscité par ce projet: alors que l'Ecole des métiers semblait une utopie un demi-siècle plus tôt, dans les années 1950, soutenus par la politique fédérale et à une époque montrant un état d'esprit moins élitaire qu'auparavant, les initiateurs de la nouvelle école auront bien moins de peine à réaliser leur projet, aussi ambitieux soit-il, tant du point de vue pédagogique qu'architectural.

NOTES

¹ Cité in *BCCL*, 15 novembre 1897, p. 1027.

² *BCCL*, 10 juillet 1911, pp. 749-750.

³ Matthieu LEIMGRUBER, *Taylorisme et management en Suisse romande* (1917-1950), Lausanne 2001 (Histoire et société contemporaines 21), pp. 15-22.

⁴ Léon GENOUD, *Le Technicum de Fribourg: école des arts et métiers*, Fribourg 1921.

⁵ Geneviève HELLER, 'Tiens-toi droit!': l'enfant à l'école au 19^e siècle: espace, morale et santé: l'exemple vaudois, Lausanne 1988, p. 242; Jean-Pierre TABIN, *Formation professionnelle en Suisse. Histoire et actualité*, Lausanne 1989, pp. 49-51.

⁶ *BCCL*, 15 novembre 1897, p. 1026.

⁷ *Ibid.*, p. 1025.

⁸ Michèle Elisabeth SCHÄRER, *Friedrich Froebel et l'éducation préscolaire en Suisse romande, 1860-1925*, Lausanne 2008 (Cahiers de l'EESP 46), p. 101 et ss.

⁹ Nous développons ici la brève analyse récemment publiée dans notre ouvrage: *Lausanne – les écoles*, dir. par Dave LÜTHI, Renens 2012 (Architecture de poche 1), pp. 206-207. Sur l'Ecole des métiers, voir aussi: Martine JAQUET, *Jacques Favarger, architecte 1889-1967*, Lausanne 1997 (Les archives de la construction moderne 1), pp. 41-42.

¹⁰ Fondée en 1859 à Lausanne, la SIC cherche à «créer un centre d'examen des besoins du commerce et de l'industrie» et compte dans ses membres fondateurs Louis Ruchonnet, avocat et futur politicien, Charles Cottier, futur directeur de la Banque cantonale, des ingénieurs, des négociants, etc. (Emile JATON, *Les cent premières années de la Société industrielle et commerciale de Lausanne et de son école complémentaire professionnelle*, Lausanne 1959, pp. 9-10).

¹¹ *BCCL*, 15 novembre 1897, p. 1025.

¹² *BCCL*, 26 juillet 1898, pp. 1174-1175; 29 juillet 1898, pp. 1261-1262.

¹³ Par exemple: *Enquête sur les conditions du logement: année 1894. Mémoire présenté à la Municipalité de Lausanne*, Lausanne 1896; *Les habitations ouvrières en Suisse*, Genève 1900.

¹⁴ *BCCL*, 21 mai 1907, p. 801.

¹⁵ *BCCL*, 27 juillet 1915, p. 68.

¹⁶ *BCCL*, 10 juillet 1911, p. 749.

¹⁷ *BCCL*, 10 février 1914, pp. 90-109, 102 en particulier.

¹⁸ «Concours pour l'Ecole professionnelle et de métiers de Lausanne. Rapport du jury», in *BTSR* 41, 1915, 12, pp. 136-140, ici p. 139.

¹⁹ *BCCL*, 31 mars 1914, p. 305.

²⁰ *BCCL*, 27 juillet 1915, p. 80.

²¹ *BCCL*, 23 juin 1925, p. 476.

²² *BCCL*, 12 février 1929, p. 90.

²³ *BCCL*, 23 juin 1925, p. 492.

²⁴ Un avant-projet sera demandé à l'architecte Charles Thévenaz (*BCCL*, 3 mai 1927, p. 267).

²⁵ Cette collaboration demeure incertaine: en effet, en 1926, Favarger et Dubois s'associent, cela jusqu'à la mort de Dubois en 1936 (JAQUET 1997 [cf. note 9], p. 8); en outre, le bureau Gilliard & Godet, déjà existant, est mandaté par la Direction des écoles pour étudier le bâtiment de Chauderon; ils y travaillent en 1925-1926 et leur compte est soldé en 1928 (AVL, C 32/82/1877, lettres entre la Direction des écoles et les architectes: 6 avril 1925, 14 février 1925, et AVL, C 32/83/1878, lettre du 14 décembre 1928). Il s'agit sans doute plutôt de Dubois & Favarger.

²⁶ *BCCL*, 10 avril 1928, pp. 299-300.

²⁷ *BCCL*, 13 novembre 1928, pp. 284-292.

²⁸ *Ibid.*, p. 292.

²⁹ Section de mécanique (depuis 1916) et des industries du bois (dès 1917).

³⁰ *BCCL*, 13 novembre 1928, p. 292.

³¹ *BCCL*, 12 février 1929, p. 92.

³² *Ibid.*, pp. 93-94.

³³ *BCCL*, 29 octobre 1929, p. 358.

³⁴ AVL, C 32/83/1878, lettre de Favarger à la Direction des écoles, 16 août 1929.

³⁵ AVL, C 32/84/1879.

³⁶ *Ibid.*, note du 26 décembre 1932.

³⁷ «Le nouveau bâtiment de l'Ecole des Métiers de la Ville de Lausanne», in *Das Werk* 20, 1933, 4, pp. 106-111, ici p. 110.

³⁸ *BCCL*, 10 avril 1928, p. 300.

³⁹ *Les écoles professionnelles complémentaires: Lausanne*, Lausanne 1955, p. 3.